



8^e Forum international de dialogue politique - Équipe spéciale internationale sur les enseignants

Thème : Mettre en œuvre la cible relative aux enseignants dans le cadre des objectifs de développement durable et Éducation 2030

DES ENSEIGNANTS pour ÉDUCATION 2030 : DÉCLARATION DE MEXICO

PRÉAMBULE

1. Nous, membres et partenaires de l'Équipe spéciale internationale sur les enseignants (désormais connue sous le nom d'Équipe spéciale des enseignants), composée de décideurs, de praticiens, de chercheurs, de représentants des syndicats d'enseignants, de la société civile, de partenaires au développement, d'institutions d'enseignement et d'organisations du secteur privé, issus de toutes les régions du monde, réunis à Mexico du 12 au 16 mars 2016 à l'invitation de l'Équipe spéciale de l'UNESCO sur les enseignants et du gouvernement mexicain à l'occasion de la réunion annuelle de l'Équipe spéciale et du 8^e forum de dialogue politique, remercions le gouvernement et le peuple mexicains d'avoir bien voulu accepter d'accueillir cet important événement.
2. Prenant note du contexte mondial actuel avec l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD) et notamment du Cadre d'action Education 2030 lié à l'ODD 4-, et conscients de ses implications pour l'avancement de sociétés durables, nous avons passé en revue les activités actuelles et celles prévues par l'Équipe spéciale des enseignants, et débattu sur le thème et les sous-thèmes du 8^e Forum de dialogue politique.
3. Prenant note du rôle central des enseignants dans les ODD, notamment dans l'ODD 4 et dans le Cadre d'action Éducation 2030, nous voulons réitérer notre position exprimée après l'adoption de la Déclaration d'Incheon en mai 2015, qui vise à « Assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous », et sachant que cet objectif ambitieux ne peut être atteint que si les systèmes éducatifs disposent d'un corps d'enseignants qualifiés et motivés. Par conséquent, nous réaffirmons notre soutien à une approche globale en ce qui concerne les enseignants et l'enseignement, et appelons la communauté éducative mondiale à tenir ses engagements : « Nous ferons en sorte que les enseignants et les éducateurs aient les moyens d'agir, qu'ils soient recrutés de manière adéquate, qu'ils reçoivent une formation et des qualifications professionnelles satisfaisantes, et qu'ils soient motivés et soutenus au sein de systèmes gérés de manière efficace et efficiente, et dotés de ressources suffisantes ».

Par conséquent, nous adoptons les recommandations suivantes :

Recommandations pour la mise en œuvre de l'ODD 4

4. Reconnaissant le pouvoir fédérateur de l'Équipe spéciale internationale sur les enseignants, sa capacité à rassembler les parties prenantes du secteur éducatif dont les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales, les syndicats d'enseignants, la communauté des chercheurs, la société civile et le secteur privé, de même que son avantage relatif à se saisir des problèmes des enseignants de manière globale, nous faisons les recommandations suivantes :

4.1. Nous appelons le Comité directeur Éducation 2030 dédié au suivi de l'ODD 4 à reconnaître l'Équipe spéciale des enseignants en tant que groupe de référence technique pour la cible relative aux enseignants dans l'ODD 4 et de l'inclure dans les structures de suivi de l'ODD 4.

4.2. Sur la formation des enseignants : Nous réaffirmons que la formation initiale et la formation continue, le perfectionnement et le soutien professionnels continus, les cadres de qualification, les mécanismes d'apprentissage utiles et l'exploitation des TIC et de la formation à distance sont essentiels pour réduire les fossés qui séparent l'offre et la demande des enseignants, en vue de la réalisation de l'ODD 4.

En particulier à :

- Renforcer la qualité des programmes de formation des enseignants à travers la réglementation de la formation initiale et de la formation continue en ce qui concerne la qualité des formateurs d'enseignants, les contenus de programmes, les stratégies de perfectionnement professionnel, l'évaluation des résultats d'apprentissage, la prise en compte des groupes sociaux défavorisés.
- Assurer que les conditions d'accréditation et de certification d'aptitude pédagogique soient clairement définies en vue d'une assurance de la qualité, et réglementer l'offre publique et privée.
- Sur la base d'objectifs et de résultats d'apprentissage clairs, définir les technologies qui contribueraient à améliorer la formation des enseignants et à enrichir les pratiques pédagogiques.
- Développer des stratégies pour l'utilisation des TIC dans la formation des enseignants et leur permettre de les intégrer dans leurs pratiques pédagogiques.

4.3. Sur l'enseignement et l'apprentissage : Nous réitérons la nécessité d'une meilleure compréhension des processus d'apprentissage et du développement de stratégies viables inclusives et participatives pour mettre en place un enseignement et un apprentissage plus efficaces de façon à garantir à tous les enfants et tous les adultes l'acquisition de connaissances et de compétences utiles pour leur épanouissement, un emploi décent et pour leur vie. Nous reconnaissons la nécessité d'investir dans l'enseignement en vue d'améliorer les résultats d'apprentissage, en prenant pleinement en compte les situations locales et la participation des enseignants eux-mêmes.

En particulier à :

- Répondre aux différents besoins d'apprentissage, préparer les apprenants pour un apprentissage tout au long de leur vie comme fondation d'une vie décente et d'un développement humain durable.
- Promouvoir l'engagement à l'enseignement et à l'apprentissage à travers une recherche ciblée, en utilisant divers moyens d'apprentissage, et en assurant la qualité et l'équité, en portant une attention particulière aux groupes marginalisés.
- Promouvoir des normes professionnelles et des certifications pour les enseignants, les formateurs d'enseignants, les dirigeants d'établissements scolaires et les administrateurs pédagogiques, reconnaissant l'inclusion de tous les apprenants.

4.4. Sur le financement des activités pédagogiques et du perfectionnement des enseignants : Nous insistons sur le fait que la réalisation des cibles de l'ODD 4 exige des financements suffisants, durables, bien orientés, centrés sur la notion d'équité, et des dispositions effectives et efficaces de mise en œuvre, notamment dans les pays les moins développés et dans des situations d'urgence et de crise. Nous réaffirmons la nécessité d'une mise en œuvre des options appropriées de politique en vue de réduire les déficits de financement.

En particulier à :

- Se doter d'une législation et de politiques relatives aux enseignants qui soient en rapport avec des plans opérationnels entièrement évalués en termes de coûts et financés, associés à des résultats, centrés sur la qualité, l'équité et l'inclusion en éducation.
- Prendre les mesures appropriées et renforcer les capacités en vue d'assurer une mobilisation et une gestion des ressources les plus effectives et les plus efficaces, respectant les droits et les responsabilités de la profession enseignante.
- Soutenir l'Équipe spéciale des enseignants à s'engager dans un dialogue international sur le financement de l'éducation, notamment avec la Commission internationale sur le financement des opportunités éducatives mondiales et la Plateforme pour l'éducation en situation de crise et de conflit, pour renforcer la nécessité de financer un enseignement de qualité et le perfectionnement des enseignants comme stratégie durable pour la réalisation des ODD.

4.5. Sur le suivi et l'évaluation du perfectionnement des enseignants : Nous nous engageons à contribuer au suivi de l'ODD 4.c sur les enseignants, en adoptant une vue plus large du Cadre d'action Éducation 2030 pour s'assurer que « *les enseignants et les éducateurs aient les moyens d'agir, qu'ils soient recrutés de manière adéquate, qu'ils reçoivent une formation et des qualifications professionnelles satisfaisantes,*

et qu'ils soient motivés et soutenus ». Nous reconnaissons qu'il faudra davantage de moyens techniques sous l'angle thématique des enseignants et de l'enseignement sur les données et les indicateurs.

En particulier à :

- Permettre un établissement de rapports précis sur les indicateurs de l'agenda Éducation 2030, élaborer et intégrer les bases de données existantes sur les enseignants avec le soutien de l'Institut de statistiques de l'UNESCO et d'autres partenaires pour renforcer les capacités nationales à produire des informations fiables qui permettent des réponses stratégiques aux problèmes d'enseignants qualifiés et formés, d'usure et de rétention, de leur déploiement équitable et de leurs conditions de travail.
- Suivre étroitement et aider à diffuser les résultats d'études qui saisissent les aspects intrinsèques et extrinsèques de la motivation des enseignants, constituant une composante importante du professionnalisme.
- S'accorder sur le cadre et les instruments des programmes de suivi et d'évaluation des enseignants de manière participative et s'assurer qu'ils ont une approche formative liée au perfectionnement professionnel continu, soutenue par un leadership de qualité et une bonne gouvernance.

Sur la base de qui précède, le Forum appelle l'Équipe spéciale des enseignants à :

1. **Renforcer sa position** en tant qu'alliance mondiale pour relever les défis liés aux enseignants et à l'enseignement, et élaborer son plan stratégique post-2016 pour répondre aux exigences concernant les enseignants dans l'agenda 2030 ;
2. **Continuer** la production et la diffusion des connaissances et des indicateurs utiles à la politique enseignante, soutenir les pays dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques relatives aux enseignants fondées sur des données probantes, et offrir des opportunités d'échange de connaissances ;
3. **Exhorter tous les membres et tous les partenaires** à poursuivre vigoureusement leurs efforts de manière consultative pour atteindre l'ODD 4.c sur les enseignants et promouvoir l'alignement du travail des membres aux niveaux régional et national avec les ODD ;
4. **Appeler à investir davantage sur les enseignants** à travers une mobilisation de ressources tant nationales qu'extérieures, notamment en mettant à la disposition de la Commission internationale sur le financement des opportunités éducatives mondiales des contributions issues d'une perspective d'enseignant ;
5. **Contribuer au suivi des progrès effectués dans les diverses dimensions** de la profession enseignante en vue de la réalisation de l'ODD 4.c sur les enseignants.

Adopté à Mexico le 17 mars 2016